



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Décès de Mme Maureen Breau et de M. Isaac Brouillard Lessard

L'AMPQ appuie les recommandations du rapport d'enquête publique

Montréal, le 10 septembre 2024 – L'Association des médecins psychiatres du Québec (AMPQ) accueille favorablement les conclusions du rapport du coroner concernant la psychiatrie légale et la prise en charge des personnes sous mandat de la Commission d'examen des troubles mentaux (CETM). La présidente de l'AMPQ, la Dre Claire Gamache, tient à remercier Me Géhane Kamel pour son rapport, qui met en lumière la nécessité de revoir et de moderniser le système psychiatrique au Québec en lien avec la CETM.

L'AMPQ appuie plusieurs des recommandations, lesquelles contribueront à améliorer les communications entre les intervenants, ainsi qu'à offrir de meilleurs soins et services en santé mentale et un suivi accru, notamment :

- La création d'un tribunal spécialisé en santé mentale.
- L'aboutissement des travaux sur la hiérarchisation des soins en psychiatrie légale.
- Un financement conséquent et récurrent pour les suivis en communauté et l'ajout de professionnels.
- La conclusion des travaux de l'Institut québécois de réforme du droit et de la justice sur la loi P-38 (Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui) d'ici 2025.

« Nous espérons que ce rapport contribuera à accélérer les réformes en cours, notamment en clarifiant les responsabilités en psychiatrie légale dans les hôpitaux, afin d'assurer une meilleure hiérarchisation des soins. De plus, l'ajout de ressources telles que des équipes de suivi dans la communauté et de nouvelles places d'hébergement constitue une initiative qui pourrait réellement faire la différence », souligne la présidente de l'AMPQ.

L'AMPQ analysera le rapport dans son intégralité au cours des prochains jours et offre sa collaboration au ministère de la Santé et des Services sociaux afin d'identifier des moyens concrets pour améliorer les connaissances de ses membres sur les leviers légaux à leur disposition.

-30-

À propos de l'Association des médecins psychiatres du Québec (AMPQ) :

L'AMPQ représente près de 1300 psychiatres œuvrant dans le système public québécois. Elle vise à favoriser la qualité des soins psychiatriques et à promouvoir des pratiques accessibles, humaines et reconnues contribuant à l'amélioration de la santé mentale de la population.

Source : Martine Dériger, directrice générale, AMPQ
(514 515-4304)
mderiger@fmsq.org